



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

MAIRIE DE SAINTES

ARRIVÉE N°

- 8 SEP. 2011

Service Instructeur : accueil

Elu Référent : A. Delai. M

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Service de l'Eau, Biodiversité  
et Développement Durable

Unité des Milieux et Biodiversité

Référence : VH n° MB11/1014  
Affaire suivie par : Viviane Hémon  
viviane.hemon@charente-maritime.gouv.fr  
Tél. 05 16.49.62.69 - Fax : 05 16.49.64.00

Objet :

La Rochelle, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

à

Mairies de :

ARCES	ST SIMON DE PELOUAILLE
BARZAN	SAUJON
CHERMIGNAC	TALMONT SUR GIRONDE
CORME ECLUSE	TANZAC
CRAVANS	TESSON
GEMOZAC	THENAC
GIVREZAC	VARZAY
JAZENNES	VILLARS EN PONS
LE CHAY	VIROLLET
LUCHAT	PESSINES
MESCHERS SUR GIRONDE	
MONTPELLIER DE MEDILLAN	
PISANY	MEURSAC
RETAUD	RIOUX
THEZAC	SAINT ROMAIN DE BENET
SAINTE	

+ DAAU  
+ Ch. Coillard  
+ Ph. Vias  
+ DAAJ

**BORDEREAU D'ENVOI**

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Arrêté préfectoral n°11EB0759-DDTM du 31 août 2011 relatif au plan de gestion cynégétique approuvé du secteur D pour la saison cynégétique 2011-2012 (arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté préfectoral n°11EB0598 du 18 juillet 2011)	1	Transmis pour affichage en mairie.

Le Responsable de l'Unité  
Milieux et Biodiversité

Yann FONTAINE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

**ARRETE N° 11EB0759**  
**relatif au plan de gestion cynégétique approuvé du secteur D**  
**pour la saison cynégétique 2011-2012**

**La PREFETE de la CHARENTE MARITIME**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté ministériel du 19 mars 1986 relatif aux plans de gestion cynégétique approuvés  
VU la demande du délégué et administrateur du secteur en date du 27 mai 2011  
VU l'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime  
VU l'arrêté préfectoral n° 11-2378 du 4 juillet 2011 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Gilles SERVANTON, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du département de Charente-Maritime,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté préfectoral n°11EB0598 du 18 juillet 2011 est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Sur les communes de Arces, Barzan, Chermignac, Corme-Ecluse, Cravans, Gemozac, Givrezac, Jazennes, Le Chay, Luchat, Meschers sur Gironde, Meursac, Montpellier de Médillan, Pessines, Pisany, Retaud, Rioux, Saintes, Saint Romain de Benet, Saint Simon de Pelouille, Saujon, Talmont sur Gironde, Tanzac, Tesson, Thenac, Thézac, Varzay, Villars en Pons, Virollet

Le tir du lièvre est autorisé uniquement les dimanches 16 octobre, 23 octobre 2011 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et les dimanches 30 octobre, 6 novembre, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre et 04 décembre 2011 de 08h30 à 17h30.

**ARTICLE 3 :** Le prélèvement Maximum Autorisé est de **un lièvre par an et par chasseur** tous territoires confondus.

**ARTICLE 4 :** Le carnet de prélèvement départemental doit être renseigné au stylo à bille sur le lieu même et au moment de la capture de l'animal.

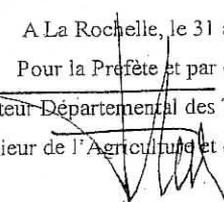
**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la CHARENTE MARITIME, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente Maritime, le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ainsi que tous les agents assermentés au titre de la police de la chasse, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs.

A La Rochelle, le 31 août 2011

Pour la Prefète et par délégation

P/Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement

  
Yann FONTAINE